



Commission économique pour l'Europe**Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Groupe de travail de l'administration des biens fonciers****Onzième session**

Genève, 27 et 28 février 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire**Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire révisé de la onzième session du
Groupe de travail de l'administration des biens fonciers**

Qui s'ouvrira à Genève le mercredi 27 février 2019, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe.
3. Examen du programme de travail pour 2018-2019 :
 - a) Renforcement des capacités et partage international de connaissances ;
 - b) Examens de l'administration des biens fonciers ;
 - c) Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers.
4. Débat principal : Transformer l'administration des biens fonciers.
5. La gouvernance foncière dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.
6. Présentation du programme de travail pour 2020-2021.
7. Examen du projet de mandat du Groupe de travail 2021-2025.
8. Règlement intérieur du Groupe de travail.
9. Élection du Bureau.
10. Questions diverses.
11. Date de la prochaine session.
12. Adoption du rapport.



II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour et le calendrier proposés ont été arrêtés par le Bureau du Groupe de travail et seront présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.
2. Le Groupe de travail est invité à adopter l'ordre du jour.

2. Questions découlant des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe

3. Le Groupe de travail sera informé des décisions intéressant ses travaux qui ont été adoptées par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à ses soixante-dix-huitième (ECE/HBP/190) et soixante-dix-neuvième (ECE/HBP/194) sessions, ainsi que par le Comité exécutif.
4. Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations fournies.

3. Examen du programme de travail pour 2018-2019

5. Le Groupe de travail sera informé des activités réalisées et prévues en vue de mener à bien son programme de travail pour 2018-2019 (ECE/HBP/WP.7/2019/3).
6. Le Président du Groupe de travail rendra compte des réunions tenues par les groupes d'étude du Groupe de travail depuis sa dixième session et des autres travaux qu'ils ont accomplis.

a) Renforcement des capacités et partage international de connaissances

7. Le Groupe de travail sera informé des ateliers organisés dans la région de la CEE et des travaux du Bureau sur le partage international des connaissances, ainsi que des questions relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire examinées lors d'ateliers, de conférences, de séminaires et d'autres manifestations présentant un intérêt à l'échelle régionale.

b) Examens de l'administration des biens fonciers

8. Le Groupe de travail sera informé des examens de l'administration des biens fonciers des États membres réalisés dans le cadre des monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire.

c) Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers

9. Le Groupe de travail sera informé des études ci-après relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire qui ont été réalisées pour aider les États membres à élaborer des politiques mieux ciblées et plus efficaces :

- a) Résultats des travaux en cours sur les « Scénarios futurs de l'administration des biens fonciers », dont les conclusions sont récapitulées dans le document ECE/HBP/WP.7/2019/5 ;

- b) Conclusions finales sur le cadre juridique du remembrement des terres (ECE/HBP/WP.7/2019/6) telles qu'elles ressortent du questionnaire de suivi qui s'appuie sur le document ECE/HBP/2017/Inf.8 et approfondit l'analyse du remembrement des terres dans la région ;

- c) Résumé et recommandations des directives techniques sur l'aménagement foncier spontané dans la région de la CEE (ECE/HBP/WP.7/2019/7), qui s'appuient sur les

conclusions et recommandations de l'étude « Formalizing the Informal : Challenges and Opportunities of Informal Settlements in South-East Europe » (Formaliser l'informel : problèmes et perspectives des établissements spontanés en Europe du Sud-Est)¹, ainsi que sur l'étude intitulée « Informal settlements in countries with economies in transition in the UNECE Region » (Établissements spontanés dans les pays en transition de la région de la CEE)², passant en revue les travaux antérieurs sur la question en vue de l'élaboration de lignes directrices d'ordre technique relatives aux établissements spontanés en 2017.

10. Le Groupe de travail est invité à prendre note des études consacrées au cadre juridique du remembrement des terres et aux directives techniques sur l'aménagement foncier spontané dans la région de la CEE et à demander à son Bureau d'achever ces études. Une fois établies sous leur forme définitive, les études seront présentées au Comité du logement et de l'aménagement du territoire pour qu'il les adopte à sa quatre-vingtième session.

11. Le Groupe de travail est invité à approuver la publication des directives techniques en tant que publication officielle (en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée). Il est en outre invité à prendre note des progrès accomplis et à examiner les prochaines mesures à prendre afin de mener à bien les activités restantes pour 2019.

4. Débat principal : Transformer l'administration des biens fonciers

12. Ce débat comprendra un exposé liminaire sur les grandes tendances qui mettent aujourd'hui à l'épreuve l'administration des biens fonciers, qu'il s'agisse des nouveaux écosystèmes commerciaux, de l'urbanisation, des changements climatiques, des technologies de rupture ou des migrations. Il sera question de ces pressions, amplifiées par les attentes nouvelles et plus fortes des citoyens et de la société, l'élargissement des priorités de l'État où l'administration des biens fonciers s'inscrit dans un environnement interdisciplinaire complexe, la croissance de l'économie des données et de la culture numérique ainsi que la réduction du budget des services publics.

13. Les participants examineront comment l'administration des biens fonciers est, ou pourrait être, transformée face à ces tendances sociales et économiques et quelles mesures doivent être adoptées pour que les autorités restent en adéquation avec leur mission et fournissent des services fiables et évolutifs.

14. Le Groupe de travail est invité à tenir compte, selon qu'il convient, des échanges de vues et des conclusions pour définir ses activités futures.

5. La gouvernance foncière dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes

15. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes ont pour composante transversale la question de la gouvernance des biens fonciers. Le débat portera sur les principaux enjeux de développement dans la région et la façon dont une solide administration des biens fonciers peut contribuer à la réalisation efficace et rationnelle des objectifs de ces programmes en matière d'aménagement du territoire.

16. D'éminents spécialistes des marchés et régimes fonciers interviendront dans le débat en passant en revue les moyens de promouvoir la bonne gouvernance dans la région de la CEE en vue de la mise en œuvre des programmes.

17. Le Groupe de travail est invité à tenir compte, selon qu'il convient, des échanges de vues et des conclusions pour définir ses activités futures.

¹ <https://www.unece.org/index.php?id=41174>.

² <https://www.unece.org/index.php?id=43153>.

6. Présentation du programme de travail pour 2020-2021

18. Le projet de programme de travail pour 2020-2021 (ECE/HBP/WP.7/2019/4) établi par le Bureau avec le concours du secrétariat sera présenté au Groupe de travail.

19. Le Groupe de travail est invité à faire part de ses observations sur ce document et à s'entretenir de la façon de rendre compte, dans le programme de travail pour 2020-2021, de l'issue du débat principal et des échanges qu'il a suscités.

20. Le Groupe de travail est invité à examiner et approuver son programme de travail pour 2020-2021.

7. Examen du projet de mandat du Groupe de travail 2021-2025

21. Le Groupe de travail se verra présenter son projet de mandat pour la période 2021-2025 et sera invité à l'examiner et à l'approuver. Une fois approuvé, le Groupe de travail recommandera au Comité le renouvellement de son mandat. Il est prévu que le mandat du Groupe de travail pour la période 2021-2025 (ECE/HBP/WP.7/8) soit approuvé par le Comité et que le Groupe de travail soit reconduit dans ses fonctions en octobre 2019 avec l'aval du Comité exécutif.

8. Règlement intérieur du Groupe de travail

22. Compte tenu des Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE adoptées par la Commission à la cinquième séance de sa soixante-cinquième session, le 11 avril 2013 (E/ECE/1664), le Groupe de travail souhaitera peut-être décider d'être régi par le Règlement intérieur du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (ECE/HBP/2014/7) et, dans la mesure où il s'applique, par celui de la CEE (E/ECE/778/Rev.5) *mutatis mutandis*.

9. Élection du Bureau

23. Le Groupe de travail doit en principe élire son Bureau pour un mandat de deux ans.

10. Questions diverses

24. Les délégations sont invitées à aborder d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Date de la prochaine session

25. La prochaine session devrait avoir lieu au printemps 2021.

12. Adoption du rapport

26. Les participants devraient adopter le rapport au cours de la session.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
27 février	10 h 00-10 h 25	1	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	10 h 25-10 h 45	2	Questions découlant des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe
	10 h 45-12 h 00	3 a)	Examen du programme de travail pour 2018-2019 : renforcement des capacités et partage international des connaissances
	12 h 00-12 h 15	3 b)	Examen du programme de travail pour 2018-2019 : Examens de l'administration des biens fonciers
	12 h 15-13 h 00	3 c)	Examen du programme de travail pour 2018-2019 : Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers
	15 h 00-18 h 00	4	Débat principal : Transformer l'administration des biens fonciers
28 février	10 h 00-12 h 00	5	La gouvernance foncière dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes
	12 h 00-12 h 10	6	Présentation du programme de travail pour 2020-2021
	12 h 10-12 h 20	7	Examen du projet de mandat du Groupe de travail pour la période 2021-2025
	12 h 20-12 h 25	8	Règlement intérieur du Groupe de travail
	12 h 25-12 h 35	9	Élection du Bureau
	12 h 35-12 h 40	10	Questions diverses
	12 h 40-12 h 45	11	Date de la prochaine session
	12 h 45-13 h 00	12	Adoption du rapport